

On doit toujours mettre en toutes lettres le titre, ou la qualification honorable dont les personnes sont décorées : *Monsieur le Maréchal, Monsieur le Préfet, Madame la Présidente, Monsieur le Chanoine, Monsieur le Curé, Monsieur l'Abbé*, etc.

En général, l'usage ne permet pas de mentionner en vedette l'état ou la profession de celui à qui l'on écrit. Ainsi, on ne dit pas : *Monsieur l'Avocat, Monsieur le Marchand, Monsieur le Huisier, Monsieur le Percepteur, Monsieur le Notaire*.

Il y a cependant de nombreuses exceptions, telles que *Monsieur le Général, Monsieur le Grand Vicaire, Monsieur le Docteur*, etc.

On met en vedette, lorsqu'il y a intimité : *Cher monsieur, Mon cher monsieur* ; mais on ne peut dire : *Chère dame* ; il faut : *Chère madame*. Dans les autres cas, on dit : *Monsieur, Madame*.

Le qualificatif mis en vedette doit être répété dans le cours de la lettre, plusieurs fois même si elle est longue, mais il ne doit pas commencer la phrase.

MARGES. — La marge n'est pas de rigueur dans les lettres familières, mais elle l'est dans les autres.